

8e Rencontres de la SAIF à Visa pour l'Image, en partenariat avec la SCAM  
**Mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021 à 15h**  
au Palais des Congrès  
Auditorium Charles Trenet à Perpignan

## *Les nouvelles rémunérations de l'Internet pour les photographes*

Soucieuses du devenir du métier de photographe, la SAIF et la SCAM entendent cette année dresser un état des lieux sur les nouveaux enjeux ouverts par la transposition de la directive européenne 2019 sur le droit d'auteur à l'ère du numérique et les différentes responsabilités des acteurs de l'Internet, tout particulièrement sur le nouveau régime juridique des fournisseurs d'un service de partage de contenus en ligne.

Il s'agira ici de débattre sur leur nouvelle responsabilité et l'équilibre essentiel à trouver pour un juste partage de la valeur, aujourd'hui inégalitaire, entre les plateformes et les industries de la culture et des médias.

Les intervenants invités à débattre :

- **Tristan Azzi**, Professeur de droit privé à l'École de droit de la Sorbonne, Membre du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique – CSPLA
- **Olivier Brillanceau**, Directeur général de la SAIF, Membre du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique – CSPLA
- **Catherine Morin-Desailly**, Sénatrice de la Seine-Maritime, Membre de la Commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication, Membre de la Commission des Affaires Européennes, Vice-Présidente du groupe d'études sur le Numérique, Vice-Présidente de la Commission d'Enquête sur la Souveraineté Numérique  
(en visio-conférence)
- **Sophie Mette**, Députée, Membre de la Commission des Affaires Culturelles et de l'Éducation (en visio-conférence)
- **Bénédicte Van der Maar**, Photographe et Présidente de la commission des images fixes de la SCAM

Le débat sera modéré par **Pierre Ciot**, Photographe et Président de la SAIF.

Avec le développement de l'environnement numérique, notre société est devenue plus que jamais une société de l'image. On oublie trop souvent que ces multiples « visuels » qui circulent sont le fait d'un photographe ou d'un artiste, pour la plupart d'entre eux, et que leur utilisation implique légalement la prise en compte d'un droit d'auteur.

Les différents intervenants, professionnels du droit d'auteur et de l'image fixe, dresseront un état des lieux sur les enjeux ouverts par la directive européenne 2019 sur le droit d'auteur à l'ère du numérique, pour la reconnaissance professionnelle des photographes et leur rémunération. Les nouvelles dispositions de cette directive, transposée en France au mois de mai dernier, sont une reconnaissance de la valeur des œuvres sur Internet et devront déboucher sur de nouvelles rémunérations pour les auteurs.

**Saif**  
82, rue de la Victoire  
75009 Paris  
T. 01 44 61 07 82  
[www.saif.fr](http://www.saif.fr)

**Scam**  
5 avenue Vélasquez  
75008 Paris  
T. 01 56 69 58 58  
[www.scam.fr](http://www.scam.fr)